



PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL DE LA
COMMUNE DE FRIBOURG

DOSSIER DE LEGALISATION

PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

MODIFICATION PLAN DES ZONES

ECHELLE 1:5'000

Mis à l'enquête publique du 08.01.2011 au 07.02.2011

Adopté par le Conseil communal de la ville, Fribourg le 22.02.2011

Le Syndic
Pierre-Alain Chir



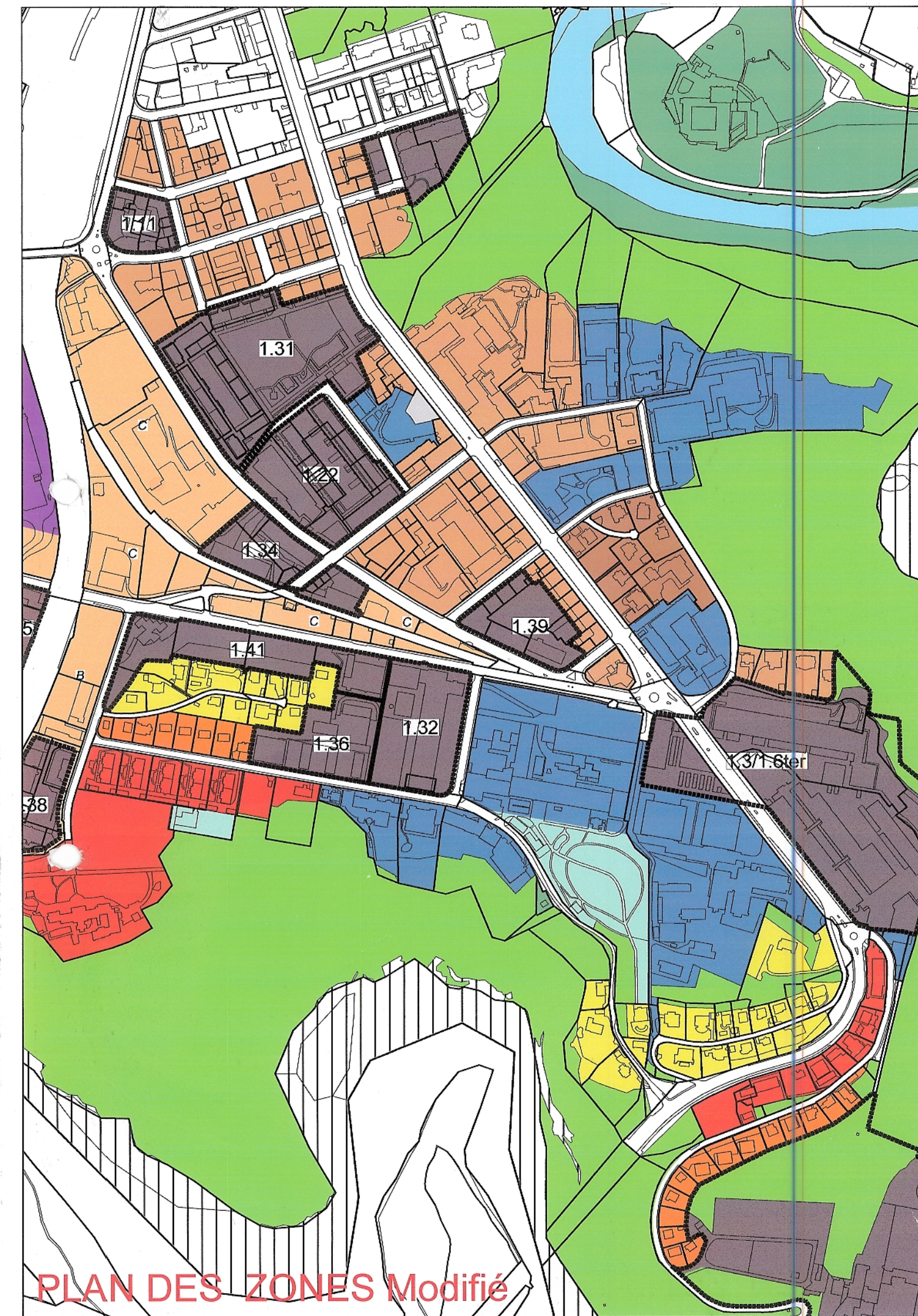
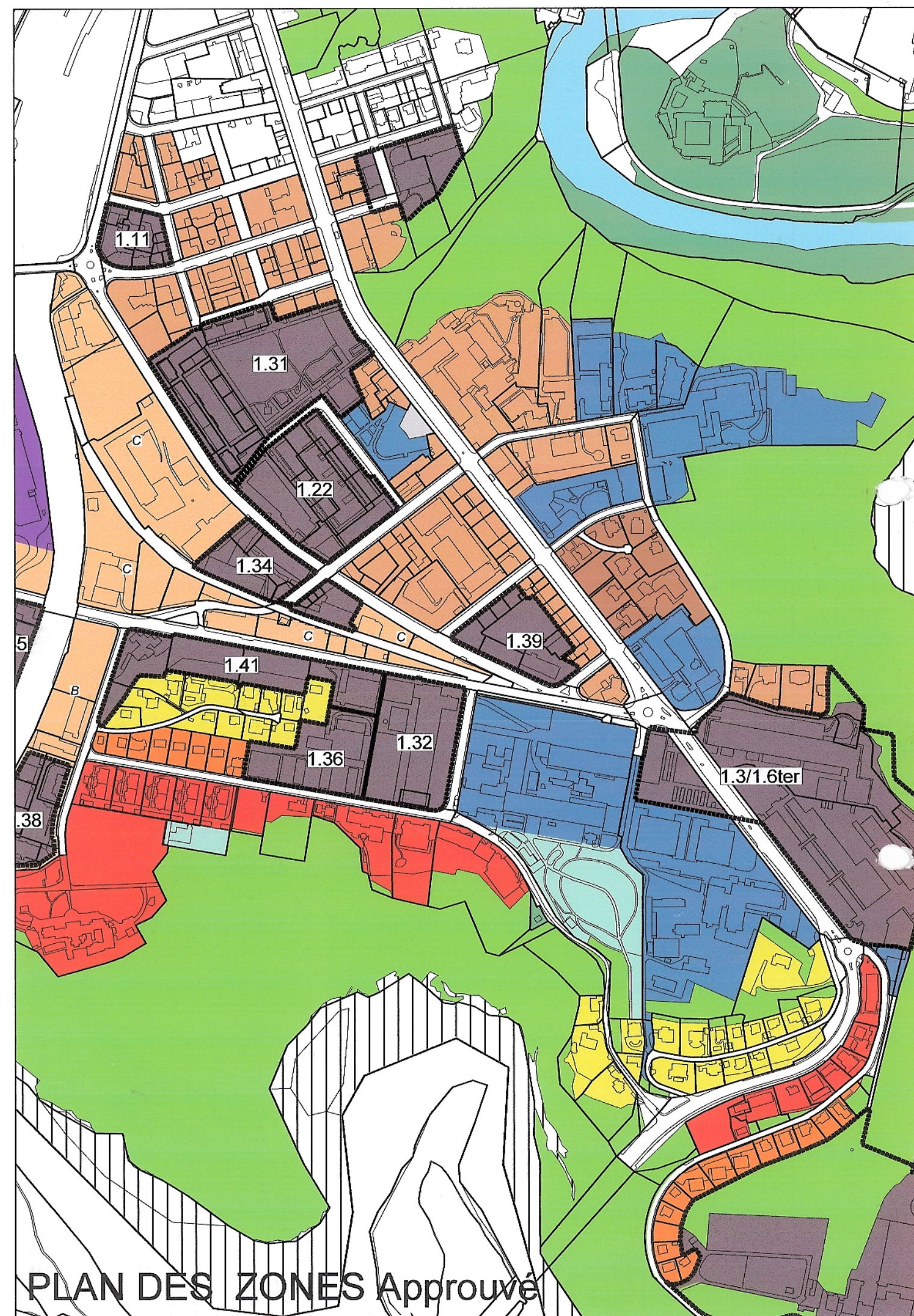
La Secrétaire de Ville
C. Pröbst



Approuvé par la Direction de l'aménagement,
de l'environnement et des constructions

Fribourg, le 11 MAI 2011

Le Conseiller d'État, Directeur
H. J. J.



BUT DU PLAN
(extrait de l'art. 13 du règlement)

Le plan des zones classe la totalité du territoire en 19 zones.

Leur sont applicables les dispositions réglementaires de la section une de la deuxième partie du règlement.

LEGENDE

	ZA	ZONE SANS AFFECTATION
	ZA I	ZONE D'ACTIVITES I
	ZA II	ZONE D'ACTIVITES II
	ZCIG I	ZONE DE CONSTRUCTIONS D'INTERET GENERAL I
	ZCIG II	ZONE DE CONSTRUCTIONS D'INTERET GENERAL II
	ZCIG III	ZONE DE CONSTRUCTIONS D'INTERET GENERAL III
	ZF	ZONE FORESTIERE
	ZPN	ZONE DE PROTECTION DE LA NATURE
	ZPU	ZONE DE PLACE URBAINE
	ZRU I	ZONE RESIDENTIELLE URBAINE A FAIBLE DENSITE
	ZRU II	ZONE RESIDENTIELLE URBAINE A MOYENNE DENSITE
	ZRU III	ZONE RESIDENTIELLE URBAINE A FORTE DENSITE
	ZRPAD	ZONE REGIE PAR UN PLAN D'AMENAGEMENT DE DETAIL (PAD)
	ZUPAD	ZONE A URBANISER PAR UN PLAN D'AMENAGEMENT DE DETAIL
	ZV I	ZONE DE VILLE I
	ZV II	ZONE DE VILLE II
	ZV III	ZONE DE VILLE III
	ZV IV	ZONE DE VILLE IV + PERIMETRE H. MAX. BATIMENTS
	ZVIG	ZONE VERTE D'INTERET GENERAL
	ZVPP	ZONE VERTE DE PROTECTION DU PAYSAGE
	1.2	LIMITE ZRPAD AVEC N° PAD
	2.2	LIMITE ZUPAD AVEC N° PAD

Voir également le PLAN DU DOSAGE DES FONCTIONS et le PLAN DU SITE